

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Tables de l'année 2015

Au sommaire :

Table des
articles, notes,
conclusions et
avis classés par
noms d'auteurs

I à V

Table
alphabétique
des matières

VI à XXIX

Table
chronologique de
la jurisprudence

XXX à XXXII

DOCTRINE

Daniel Boulmier : Les effets dévastateurs du reçu pour solde de tout compte : retour à la case départ ?

Franck Héas : Le devenir de l'obligation de sécurité de résultat en matière de travail.

Laurent Milet : L'indemnisation pour violation du statut protecteur : un montant bas de plafond.

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Le Conseil d'Etat confirme l'illégalité du refus de l'administration de mener l'enquête réglementaire à la suite du signalement de danger grave et imminent par des membres du CHSCT.

Conseil d'Etat 23 octobre 2015 – Note Gérald Le Corre (p. 28)

L'évaluation des préjudices d'un salarié licencié pour motif économique : illustration d'une obsession patronale.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 juillet 2015 – Note Emmanuel Pardo (p. 34)

L'insuffisance d'un statut social exclusivement conventionnel : l'exemple du licenciement d'un employé de maison.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 16 septembre 2015 – Note Sandrine Maillard-Pinon (p. 40)

Option sécuritaire pour la rupture conventionnelle.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 octobre 2015 – Note Michèle Bonnechère (p. 45)



JANVIER 2016

Doctrine

Les effets dévastateurs du reçu pour solde de tout compte : retour à la case départ ? par **Daniel Boulmier**, Maître de conférences à l'Université de Lorraine 1

Première annexe : l'évolutions des textes relatifs au reçu pour solde de tout compte..... 8

LICENCIEMENT – Reçu pour solde de tout compte – Effet libératoire – 1° Non-dénonciation – Délai – Information du salarié (non) – 2° Inventaire – Mention des sommes versées – Mention de la nature des sommes versées – Demande de sommes complémentaires (non). 9

Deuxième annexe : **COUR DE CASSATION (Ch. soc.) 4 novembre 2015** 9

Le devenir de l'obligation de sécurité de résultat en matière de travail par **Franck Héas**, Maître de conférences, Université de Nantes, Droit et Changement Social UMR CNRS 6297..... 10

CONTRAT DE TRAVAIL – Exécution – 1° Protection de la santé du salarié – Atteinte – Responsabilité de l'employeur – Condition – Mesures prévues par les art. L 4121-1 et L 4121-2 – Obligation de sécurité de résultat – Respect (oui) – 2° Défaut de présentation à une visite médicale du travail – Disposition du règlement intérieur limitant la possibilité de sanction au caractère répété de la faute – Manquement unique – Licenciement sans cause réelle et sérieuse.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 25 novembre 2015 18

L'indemnisation pour violation du statut protecteur : un montant bas de plafond par **Laurent Milet**, Rédacteur en chef de la RPDS, Professeur associé, Université Paris-Sud..... 20

PROTECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL – Rupture du contrat sans autorisation – 1° Indemnisation pour violation du statut protecteur – Salarié ne demandant pas sa réintégration – Indemnisation plafonnée à deux ans (deux espèces) – 2° Prise d'acte – Manquements de l'employeur – Refus de paiement des heures supplémentaires et des heures de délégation (deuxième espèce).

Première espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 avril 2015** 24

Deuxième espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 14 octobre 2015** 24

Jurisprudence

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS – CHSCT – Danger grave et imminent – Alerte de représentants du personnel – Refus de l'administration d'organiser une enquête – Référé-suspension – Incertitude sur la réalité de la dégradation des conditions de travail – Doute sérieux sur la légalité du refus – Suspension du refus de procéder à l'enquête.

TRIBUNAUX – Décision administrative – Contestation de la légalité – Référé-suspension – 1° Caractérisation de l'urgence – Motivation – 2° Injonction – Condition – Respect du caractère provisoire.

CONSEIL D'ÉTAT (1^{ère}/6^{ème} ssr) 23 octobre 2015 26

Note **Gérald Le Corre**, Inspecteur du travail 28

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ – Délégation de pouvoir – Champ d'application – Étendue – 1° Signalisation des chantiers – Extension implicite aux mesures de sécurité (non) – 2° Dispositions de la convention collective applicables aux cadres – Absence d'effet.

COUR DE CASSATION (Ch. Crim.) 8 septembre 2015 30

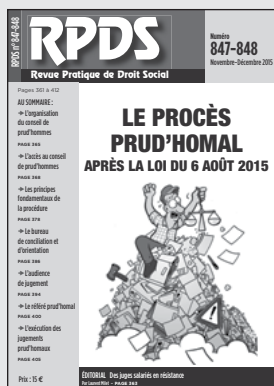
Note 31

LICENCIEMENT – Absence de cause réelle et sérieuse – Indemnisation – Préjudice – Évaluation – Office du juge – 1° Motivation du montant accordé – 2° Mesures inscrites au PSE – Identité d'objet et de cause (non).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 9 juillet 2015 32

Note **Emmanuel Pardo**, Avocat au Barreau de Nice..... 34

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Licenciement collectif – Plan de sauvegarde de l'emploi – Document unilatéral – Détermination des catégories professionnelles – Illégalité – Annulation de l'homologation – 1° Contrôle de l'administration du travail – Portée – Contrôle de plein droit – 2° Définition – Fonctions de même nature et correspondant à une formation commune – Permutabilité des salariés – Nécessité (non) – Évolution possible par une formation d'adaptation.	
COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES 8 octobre 2015	36
Note	38
LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Employés de maison – Absences répétées pour maladie – Examen du bien-fondé du motif – Appréciation dépendant exclusivement des dispositions de la convention collective – Office du juge – Application du Code du travail (non) – Examen d'une discrimination (non).	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 16 septembre 2015	39
Note Sandrine Maillard-Pinon , Maître de conférences à l'Université Paris-Sud 11	40
RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL – Départ en retraite – Grieffs à l'encontre de l'employeur – Requalification – Prise d'acte – Défaut de versement d'une part variable de la rémunération – Obstacle à la poursuite du contrat de travail – Appréciation.	
RÉMUNÉRATION – Part variable – Détermination – Preuve – Éléments détenus par l'employeur – Obligation de les produire en vue d'une discussion contradictoire.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 20 octobre 2015	42
Note	43
RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL – Rupture conventionnelle – 1° Non-conformité à la Convention OIT n° 158 – Moyen n'étant manifestement pas de nature à entraîner la cassation – Rétractation sans validité si elle est adressée à la Direccte – 2° Concours avec une prise d'acte – Manquements survenus au-delà du délai de rétractation.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 6 octobre 2015	44
Note Michèle Bonnechère , Professeur émérite de l'Université d'Évry	45



RPDS 847-848 – NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2015

Numéro spécial

LE PROCÈS PRUD'HOMAL APRÈS LA LOI DU 6 AOÛT 2015

AU SOMMAIRE :

- L'organisation du conseil des prud'hommes**
- L'accès au conseil des prud'hommes**
- Les principes fondamentaux de la procédure**
- Le bureau de conciliation et d'orientation**
- L'audience de jugement**
- Le référé prud'homal**
- L'exécution des jugements prud'homaux**

EDITORIAL :

Des juges salariés en résistance

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.nvo.fr
 Prix du numéro : 15 euros (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 euros par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

Connectez-vous au site du Droit Ouvrier, vous y trouverez de nombreux renseignements utiles :
 articles en libre consultation, annonces de colloques et débats, etc.

<https://sites.google.com/site/droitouvrier>